



Notation Administrative 2012/2013

La campagne de notation administrative se déroule jusqu'au 5 février 2013.

Vous pouvez consulter les grilles de référence pour tous les corps sur le site du SE-UNSA Bordeaux.

Vous pouvez demander un entretien à votre chef d'établissement, en particulier si vous n'êtes pas d'accord avec sa proposition de note.

Rappel de certaines règles :

- Augmentation de 0,5 point pour toute note inférieure à 39 et de 0,1 point pour les notes comprises entre 39 et 40, dans les limites fixées par les grilles de référence.
- Pour toute note hors limites des grilles, pour toute augmentation supérieure à celles indiquées ci-dessus, pour toute baisse de note, un rapport circonstancié du chef d'établissement est exigé.
- Les TZR sont notés dans leur établissement de rattachement administratif (RAD pérenne).

La note attribuée par le chef d'établissement peut être contestée jusqu'au 15 février. La note harmonisée par le Recteur peut l'être jusqu'au 26 mars.

Dans tous les cas, nous envoyer un double de votre courrier de contestation. Les CAPA qui examineront les contestations des notes administratives se réuniront selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Mercredi 10 avril → PEGC
- Lundi 15 avril → CPE
- Mardi 16 avril → Prof. d'EPS
- Mercredi 24 avril → Agrégés
- Jeudi 6 juin → PLP
- Vendredi 7 juin → Certifiés

La circulaire rectoriale et les grilles de référence peuvent être consultées sur le site académique du SE-UNSA : <http://sections.se-unsabordeaux.org/bordeaux/spip.php?article489>

Concours exceptionnels 2013 - Session 2014 -

Au titre de la session 2014 l'ouverture de concours de recrutement exceptionnels ont été arrêtés pour les concours externes de P.E., CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS et CPE. Les épreuves d'admissibilité se dérouleront la deuxième quinzaine de juin.

Qui peut s'inscrire ? Les personnes qui sont en M1 ou M2 ou qui détiennent un M2. Des dispositions particulières existent pour le CAPET, le CAPLP et le CAPEPS.

Inscriptions : www.education.gouv.fr

**du mardi 15 janvier 2013 à 12 heures
au jeudi 21 février 2013 à 17 heures.**

Plus d'infos sur site du SE-UNSA Bordeaux.

Qualification et reconversion professionnelle

La circulaire rectorale a été publiée le 7 janvier 2013. Elle précise les conditions de demande et de mise en œuvre d'une qualification professionnelle ou d'une reconversion professionnelle pour l'année scolaire 2013/2014. Elle peut être consultée sur le site du SE-UNSA Bordeaux.

L'annexe 3 de la circulaire est à utiliser pour les demandes qui devront être déposées avant le 11 février 2013.

Listes d'aptitude

- Accès au corps des agrégés

L'inscription se fait via I-Prof **du mercredi 9 au jeudi 31 janvier 2013.**

Elle se compose de la mise à jour du CV et de la rédaction d'une lettre de motivation en ligne dans la rubrique "les services / complétez votre dossier".

CAPA prévue le lundi 25 mars 2013.

- Accès aux corps des certifiés ou professeurs d'EPS

Inscriptions sur <https://bv.ac-bordeaux.fr/siap/> **du 9 au 31 janvier 2013.**

Les accusés de réception seront adressés aux candidats le 1er février et devront être retournés au Rectorat pour le 8 février.

Concours réservés - - Examens professionnels

Des concours réservés pour le recrutement de professeurs certifiés, de professeurs d'EPS et de CPE et des examens professionnels pour le recrutement de PLP sont organisés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels.

Toutes les précisions et informations sont contenues dans la note de service n° 2012-200 du 17/12/2012 publiée au BO n° 47 du 20 décembre 2012.

Sont concernés les M.A., les contractuels en CDI et en CDD sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'affectation et d'ancienneté.

Inscription par Internet : www.education.gouv.fr/siac2

du 15 janvier 2013 à 12 h au 21 février 2013 à 17 h.

Si vous connaissez des contractuels, n'hésitez pas à les informer et à les diriger vers nous pour toutes demandes d'informations ou de précisions : conditions de diplômes, d'ancienneté, nature des épreuves, date des épreuves, inscriptions à plusieurs concours,...

Plus d'infos sur le site du SE-UNSA Bordeaux.